

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 27 novembre 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 21.11.2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-et-un novembre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYARD – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT  
Madame Annick MARTZ-KOERNER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE  
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT  
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 30 novembre 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **6. Finances : fixation des tarifs communaux pour l'année 2024**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 23

Conseillers  
absents : 4  
dont 4 avec procuration

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs 2024 qui s'ajustent aux différentes évolutions des charges induites (fluides, charges du personnel, travaux d'entretien et d'investissements...).

Certains tarifs ayant fait l'objet d'une refonte récente sont inchangés (centre culturel, service enfance, jeunesse). Pour d'autres, aucune évolution n'est proposée du fait du contexte économique (publicités dans le Mundo Mag, marché hebdomadaire) ou pour raison technique (photocopies). Pour les autres, une augmentation de l'ordre de 4% est proposée à l'exception des concessions dans les cimetières dont les tarifs augmentent de manière plus substantielle, suite à une opération de benchmarking dans les communes environnantes.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs communaux comme suit :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

### **A) MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF**

#### **TARIFS EXTERNES**

	<b><i>TYPE D'OCCUPATION</i></b>				<b><i>DEPASSEMENT HORAIRE</i></b>
	<b>Pour une utilisation jusqu'à 3 heures : réunions, expositions, réceptions, théâtres</b>	<b>Pour une utilisation de 3 à 5 heures : apéritifs, réunions</b>	<b>Pour une utilisation en journée jusqu'à 19 heures</b>	<b>Pour une utilisation au-delà de 5 heures et dans la limite autorisée par le règlement : dîners dansants, concerts, repas, divers</b>	<b>APRES 19 H EN JOURNEE, APRES MINUIT EN SEMAINE ET LE DIMANCHE ET APRES 3H00 DU MATIN DANS LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE - APPLICATION D'UN FORFAIT DE 120,00 € PAR HEURE ENTAMEE</b>
<b>GRANDE SALLE</b>	<b>Tarif horaire</b>	<b>Forfait</b>	<b>Forfait</b>	<b>Forfait</b>	
	120,00 €	400,00 €	800,00 €	1200,00 €	
<b>PETITE SALLE</b>	80,00 €	260,00 €	500,00 €	900,00 €	
<b>LES DEUX SALLES</b>	160,00 €	520,00 €	1000,00 €	1500,00 €	
<b>CUISINE</b>				400,00 €	
<b>COUVERTS</b>				4,00 €	

## TARIFS HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE MUNDOLSHEIM

	<b>TYPE D'OCCUPATION</b>				<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>
	<b>Pour une utilisation jusqu'à 3 heures</b> : réunions, expositions, réceptions, théâtres	<b>Pour une utilisation de 3 à 5 heures</b> : apéritifs, réunions	<b>Pour une utilisation en journée</b> jusqu'à 19 heures	<b>Pour une utilisation au-delà de 5 heures</b> et dans la limite autorisée par le règlement : dîners dansants, concerts, repas, divers	
<b>GRANDE SALLE</b>	<b>Tarif horaire</b> 60,00 €	<b>Forfait</b> 200,00 €	<b>Forfait</b> 400,00 €	<b>Forfait</b> 600,00 €	APRES 19 H EN JOURNEE, APRES MINUIT EN SEMAINE ET LE DIMANCHE ET APRES 3H00 DU MATIN DANS LA NUIT DE SAMEDI A DIMANCHE - APPLICATION D'UN FORFAIT DE <b>120,00 €</b> PAR HEURE ENTAMEE
<b>PETITE SALLE</b>	40,00 €	130,00 €	250,00 €	450,00 €	
<b>LES DEUX SALLES</b>	80,00 €	260,00 €	500,00 €	750,00 €	
<b>CUISINE</b>				200,00 €	
<b>COUVERTS</b>				2,00 €	

- Immobilisation des installations pour préparer une manifestation : 120,00 € par jour.
- Galette de chaise à nettoyer : 5,00 €
- La casse sera facturée au prix coûtant.
- Caution instaurée pour tous : 1 000,00 € + attestation d'assurance
- L'heure de nettoyage (si nécessaire) sera facturée 41,00 € TTC
- Un forfait de 100,- € sera facturé aux utilisateurs en cas de non- respect de l'art. 10 du règlement, à savoir le tri des déchets
- Les associations de Mundolsheim peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite par an, dans une des salles appartenant à la commune, dont le centre culturel, en fonction des disponibilités. Pour l'Amicale des Pompiers la gratuité d'une soirée supplémentaire est accordée.
- Pour les paroisses catholique et protestante de Mundolsheim une réduction de 50% est accordée pour la 2<sup>ème</sup> location.
- Pour le personnel communal une gratuité par an peut être accordée pour fêtes de famille (mariage de l'agent ou d'un enfant, baptême, communion, enterrement).
- Les tarifs applicables sont déterminés à la date de signature du contrat.

### **B) MISE A DISPOSITION AUDITORIUM**

<b>Par jour</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Par ½ journée</b>	<b>200,00 €</b>

**C) MISE A DISPOSITION DIVERS MATERIEL COMMUNAL**

<i>Grilles expo</i>	<b>4,15 €</b>
<i>Grille + panneau</i>	<b>4,50 €</b>
<i>Table pliante</i>	<b>3,40 €</b>
<i>Forfait garniture : Table + 2 bancs</i>	<b>5,50 €</b>
<i>Chaise</i>	<b>0,50 €</b>

**D) CONCESSIONS CIMETIERES – VACATION**

<i>tombe 0,64 m<sup>2</sup> (urne 0.80mx0.80 m) - 15 ans</i>	<b>50,00 €</b>
<i>tombe 0,64 m<sup>2</sup> (urne 0.80mx0.80 m) - 30 ans</i>	<b>100,00 €</b>
<i>tombe 0,72 m<sup>2</sup> (tombe enfant 1.20x0.60m) - 15 ans</i>	<b>100,00 €</b>
<i>tombe 0,72 m<sup>2</sup> (tombe enfant 1.20x0.60m) - 30 ans</i>	<b>200,00 €</b>
<i>tombe simple 2 m<sup>2</sup> - 15 ans</i>	<b>150,00 €</b>
<i>tombe simple 2 m<sup>2</sup> - 30 ans</i>	<b>300,00 €</b>
<i>tombe double 4 m<sup>2</sup> - 1<sup>ère</sup> concession de 30 ans</i>	<b>300,00 €</b>
<i>tombe double 4 m<sup>2</sup> - renouvellement 15 ans</i>	<b>300,00 €</b>
<i>tombe double 4 m<sup>2</sup> - renouvellement 30 ans</i>	<b>600,00 €</b>
<i>tombe triple 6 m<sup>2</sup> - 15 ans</i>	<b>450,00 €</b>
<i>tombe triple 6 m<sup>2</sup> - 30 ans</i>	<b>900,00 €</b>
<i>tombe quadruple 8 m<sup>2</sup> - 15 ans</i>	<b>600,00 €</b>
<i>tombe quadruple 8 m<sup>2</sup> - 30 ans</i>	<b>1 200,00 €</b>
<i>Vacation funéraire</i>	<b>25,00 €</b>
<i>Concession d'une case au columbarium - 15 ans</i>	<b>1 105,00 €</b>
<i>Concession d'une case au columbarium – 30 ans</i>	<b>2 210,00 €</b>

**E) DEPOSITOIRE COMMUNAL**

<i>Pour les habitants de Mundolsheim par jour</i>	<b>9,50 €</b>
<i>Pour les extérieurs par jour</i>	<b>13,50 €</b>

**F) DROIT DE PLACE**

<i>Par demi-journée - minimum 3 ml</i>	<b>4,00 €</b>
<i>Le mètre linéaire supplémentaire</i>	<b>2,75 €</b>
<i>Consommation électrique : forfait horaire</i>	<b>1,00 €</b>
<i>Par camion forfait par jour</i>	<b>120,00 €</b>
<i>Cirque : forfait par jour</i>	<b>30,00 €</b>

**G) PHOTOCOPIEUR**

<i>Mairie : la photocopie</i>	<b>0,10 €</b>
<i>Bibliothèque : la photocopie</i>	<b>0,10 €</b>

**H) MISE A DISPOSITION CLUB-HOUSES**

<i>Club house sous le parvis de la mairie et club house du gymnase et du COSEC : Forfait réunion (inférieur à 3h)</i>	<b>156,00 €</b>
<i>Club house sous le parvis de la mairie : Mise à disposition exclusivement réservée au personnel communal 1 fois par an</i>	<b>208,00 €</b>

**I) MISE A DISPOSITION SALLE INTERGENERATIONNELLE**

<i>Salle intergénérationnelle : occupation inférieure à 3 heures</i>	<b>156,00 €</b>
<i>Salle intergénérationnelle et cuisine attenante : occupation inférieure à 3 heures</i>	<b>200,00 €</b>

**J) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES DES FLORALIES**  
**(hors prestations) \***

	<i>Club-house dans la limite de 4h</i>	<i>Club-house au-delà de 4h et dans la limite fixée au règlement</i>	<i>Club-house et infrastructure (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)</i>
<i>Particuliers domiciliés à Mundolsheim et associations de Mundolsheim</i>	260,00 €	520,00 €	-
<i>Particuliers non domiciliés à Mundolsheim</i>	520,00 €	1040,00 €	-
<i>Associations hors Mundolsheim et Entreprises</i>	-	-	728,00 €

**K) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES PETANQUE** (hors prestations) \*

	<i>Club-house + infrastructures</i>
<i>Entreprises</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	468,00 €
<i>Associations hors Mundolsheim</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	416,00 €
<i>Associations de Mundolsheim Forfait 4h</i>	260,00 €

**L) MISE A DISPOSITION INFRASTRUCTURES TENNIS** (hors prestations) \*

	<i>Club-house + infrastructures</i>
<i>Entreprises</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	468,00 €
<i>Associations hors Mundolsheim</i> (forfait journalier dans les conditions fixées au règlement)	416,00 €
<i>Particuliers domiciliés à Mundolsheim et associations de Mundolsheim Forfait 4h</i>	260,00 €
<i>Particuliers domiciliés hors Mundolsheim Forfait 4h</i>	468,00 €

\* (Caution instaurée pour tous : 500 € + attestation d'assurance)

### M) INTERVENTION PERSONNEL COMMUNAL

<b>Forfait personnel communal en fonction des interventions nécessaires par personne et par heure</b>	<b>41,00 €</b>
---	----------------

### N) TARIFS PUBLICITE – BULLETIN MUNICIPAL

**Sans changement – pour rappel :**

<i>La 4<sup>e</sup> de couverture Format 265x185mm en quadri</i>	<b>1 727,00 €</b>
<i>La page Format 168x248 mm</i>	<b>796,00 €</b>
<i>La demi-page Format 168x128 mm</i>	<b>412,00 €</b>
<i>Le quart de page Format 82x122 mm</i>	<b>224,00 €</b>
<i>Le huitième de page Format 82x59 mm</i>	<b>121,00 €</b>
<i>Abonnement : La quatrième annonce gratuite</i>	

### O) SERVICE ENFANCE

**Sans changement - cf délibération du 23 mai 2022.**

### P) SERVICE JEUNESSE

**Sans changement - cf délibération du 23 mai 2022.**

### Q) BIBLIOTHEQUE

**Sans changement – pour rappel :**

Tarifs pour documents non rendus ou abimés :

- prix de vente du document neuf (sans remises, ni pondérations) + 5 € par document de moins de 5 ans d'âge (non applicable aux périodiques).

Tarifs pour retards de restitution des documents :

- 20 centimes par document et par jour à partir de 15 jours de retard, plafonné au tarif du document non rendu.



Documents : Livres adultes, jeunesse, bandes dessinées, périodiques, CD audio, textes lus, cédéroms, DVD et jeux de la Bibliothèque Municipale.

## R) GITE COMMUNAL

Période	Semaine	Week-end (ou deux nuitées)	Journée supplémentaire
Hors saison	860 €	430 €	135 €
Congés scolaires printemps et Toussaint	1 200 €	600 €	135 €
Congés scolaires hiver	980 €	490 €	135 €
Mai-juin-septembre hors congés scolaires	1 100 €	550 €	135 €
Haute saison, marché de Noël et congés estivaux	1 300 €	650 €	135 €

Les habitants de Mundolsheim bénéficient d'une réduction de 20% sur le tarif des locations.

Un forfait de nettoyage d'un montant de 75 € sera appliqué.

Les clients ont la possibilité d'opter pour la fourniture du linge de toilette à raison d'un drap de bain et une serviette de toilette par personne au tarif de 6 € / personne / jour.

Des arrhes à hauteur de 25% du loyer seront à régler pour confirmer la réservation.

Un dépôt de garantie de 300 € est à régler à la remise de clés aux locataires. Les casses, pertes, ou dégradations seront prélevées sur ce dépôt de garantie, après constatation par l'état des lieux, sur la base des devis de réparations.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**Par 24 Voix pour**

**3 Abstentions : Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER**



Mundolsheim, le 30 novembre 2023

Le Maire,

Béatrice BULOU

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI